

Bienvenue à la Ferme

Chasse à la ferme



PRESENTATION

Bienvenue à la Ferme est une marque créée en 1988 par le réseau des Chambres d'Agriculture. Elle s'adresse aux agriculteurs qui développent la vente de produits de la ferme et des activités d'accueil sur leurs exploitations. Aujourd'hui, avec près de 6000 agriculteurs adhérents, Bienvenue à la Ferme est le leader de l'accueil et de la vente à la ferme en France.

Ce réseau a structuré un ensemble de prestations sous quatre thématiques : gastronomie, hébergement, loisirs-découverte et services ce qui représente au total 16 formules d'accueil et de service. La marque Bienvenue à la Ferme vise à :

- satisfaire les attentes des consommateurs en terme d'authenticité, de détente dans un environnement naturel et préservé,
- faire connaître le métier d'agriculteur et la réalité de l'activité agricole,
- valoriser les produits des exploitations et les savoir-faire des agriculteurs,
- préserver le patrimoine agricole et rural.

La chasse à la ferme est une activité proposée par un groupe d'agriculteurs sur leurs exploitations ou par un exploitant agricole sur son exploitation qui aménage celle-ci pour tout ou partie en territoire de chasse.

MODALITES D'ADHESION

Le candidat à la marque Bienvenue à la Ferme fait sa demande au relais départemental. Une rencontre sur le lieu d'accueil est programmée afin de vérifier la conformité de l'activité avec le cahier des charges Bienvenue à la Ferme. Si tel est le cas et une fois le dossier de demande de labellisation complété, la Commission d'Agrément Bienvenue à la Ferme se réunit et statue. Tout nouvel adhérent est alors intégré aux démarches du réseau : promotion, communication...

CRITERES DE LABELLISATION

Pour adhérer à Bienvenue à la Ferme – Chasse à la ferme, l'agriculteur doit

- Répondre aux conditions d'affiliation au régime social agricole des chefs d'exploitation et cotiser à l'AMEXA.
- Exercer l'activité d'accueil ou de service sur l'exploitation,
- Proposer un cadre un point d'accueillant et soigné
- Respecter le cahier des charges « Chasse à la ferme » (principaux critères) : Etre propriétaire exploitant détenteur du droit de chasse,
- Mettre à disposition des équipements adaptés et en parfait état de propreté : vestiaire avec tire-bottes et rateliers, installation sanitaire, chenils avec un point d'eau,
- Afficher les règles de sécurité ainsi que toutes les informations réglementaires liées à l'activité
- Expliquer aux participants les modalités de déroulement de la chasse,
- Vérifier les permis de chasse des participants,
- Matérialiser les limites du territoire de chasse
- Le gibier doit être de grande qualité cynégétique
- Se conformer aux textes législatifs et réglementaires en vigueur
- Valoriser la marque Bienvenue à la Ferme

DUREE DE L'ENGAGEMENT

Engagement annuel

CONTACTS

Chambre d'Agriculture de l'Hérault – Bienvenue à la Ferme– Mas de Saporta – Bât A – CS10010 – 34875 Lattes.

Tél : 04 67 20 88 57 ou 04 67 20 88 47. Port. 06 18 36 83 06

Email : ehret@herault.chambagri.fr

EN RESUME

Bienvenue à la Ferme permet de valoriser les produits et les prestations proposés par les agriculteurs et ainsi de toucher un public de plus en plus nombreux, à la recherche de produits de qualité et d'authenticité.

HÉRAULT TOURISME
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE

Maison du Tourisme,
Avenue des Moulins,
34184 Montpellier Cedex 4
Tél. : +33 (0)4 67 67 71 71
herault-tourisme.com
adt-herault.fr



@HeraultTourismePro